

4.7 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président du Conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

4.7.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Les informations relatives à la composition du conseil à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans les paragraphes 2 et 4 du présent document. Les membres du Conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par courrier, 8 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni six fois, avec un taux de présence moyen de 90% pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, la validation des comptes trimestriels, l'approbation des projets de croissance externe et le programme de structuration financière du Groupe. Au cours de ces séances, la direction générale du Groupe rend compte des opérations conduites au sein des quatre pôles d'activité, accompagnée éventuellement des directions générales des différents métiers. Par ailleurs, des rapports mensuels concernant certains indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse trimestrielle relative à toutes les sociétés du Groupe sont adressés aux administrateurs.

Le comité d'audit s'est réuni trois fois concernant la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière et la revue du contrôle interne et gestion des risques.

Le comité des rémunérations s'est réuni trois fois concernant les nominations et rémunérations fixes et variables des dirigeants et membres du Comex.

Le comité stratégique s'est réuni trois fois autour de ses attributions qui sont la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, le budget annuel et le plan à trois et cinq ans, les investissements et les désinvestissements, les alliances et partenariats, le développement de nouveaux produits ou de nouveaux marchés, etc.

4.7.2. Contrôle interne

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne de PSB INDUSTRIES vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- L'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.



4.7.3. Dispositif général du contrôle interne

Toutes les sociétés du Groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. L'examen des comptes de la filiale japonaise est par ailleurs réalisé par les auditeurs du Groupe dans le cadre d'une mission d'audit annuelle. La filiale coréenne, créée et mise en équivalence depuis novembre 2010, ne rentre pas, compte tenu de sa taille (chiffre d'affaires 2016 de 0,9 millions d'euros) dans ce cadre de contrôle interne.

Par ailleurs, l'envoi par la filiale japonaise et par la filiale coréenne d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet, trimestriel pour l'une et semestriel pour l'autre, au pôle, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de son bon fonctionnement.

Parallèlement, des missions d'audit, de procédures convenues ou d'examen limité sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB INDUSTRIES. Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le Groupe.

4.7.4. Organisation et acteurs

PSB INDUSTRIES est constitué de quatre pôles recouvrant des métiers distincts. A la tête de chaque métier, une direction générale est responsable de la mise en œuvre des décisions en cohérence avec les décisions et orientations prises par la direction générale du Groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle interne à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction générale et la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les responsables opérationnels de chaque entité de leur pôle, ainsi que sur les responsables des fonctions pôles transversales (direction industrielle, direction financières, direction des ressources humaines et direction innovation).

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures diverses, et des systèmes d'information adaptés.

Depuis 2012, PSB INDUSTRIES a créé un comité exécutif (Comex) composé du président directeur général de PSB INDUSTRIES, des directeurs généraux des quatre pôles ainsi que du directeur financier et du directeur des ressources humaines du Groupe. Son rôle est de définir la vision de PSB INDUSTRIES en construisant le futur, faire avancer les hommes dans une direction selon une stratégie définie, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs par des indicateurs précis.

4.7.5. Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet au sein des pôles une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du Groupe. Ainsi, au sein de chaque pôle, des comités de direction réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur pôle, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tout risque pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du Groupe. Il s'agit du processus budgétaire et du processus de reporting.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du Groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du Groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du Groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire, tout comme le processus de reporting, comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du Groupe.



4.7.6. Système de gestion des risques

- Principes généraux de gestion des risques :

Dans le cadre de ses activités, PSB INDUSTRIES mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

En liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, la direction financière du Groupe, en moyenne tous les trois ans recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du Groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts - financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

- Procédures de gestion des principaux risques :

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels.

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne nos assureurs visitent chaque année cinq sites.

L'exercice de cartographie des risques conduit le Groupe à se concentrer sur sept risques principaux pour lesquels des plans d'actions spécifiques ont été lancés en 2013 et poursuivis en 2016. Ces plans d'actions concernent la production (approvisionnements et qualité), les clients et marchés (dépendance client, prix et concurrence), et les ressources (humaines et matérielles).

4.7.7. Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients. Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

4.7.8. Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles au sein de chaque pôle.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

4.7.9. Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le Groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.



4.7.10. Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du Groupe et les directions générales des différents métiers.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables Groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés. Le personnel financier des pôles est rattaché à un responsable financier pôle qui dépend hiérarchiquement du directeur général du pôle.

4.7.11. Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe PSB INDUSTRIES, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents pôles sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie et de consolidation/reporting, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

Le reporting et la consolidation sont réalisés au sein d'un système d'information commun sous la responsabilité de la direction financière Groupe. Cet outil est également utilisé pour réaliser les différents budgets et estimés, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. L'analyse et le pilotage financier sont donc facilités puisque dans le même outil sont disponible, les données historiques, les données actuelles et le budget.

Les données comptables et financières sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies au sein de chaque pôle. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

4.7.12. Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du Groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du Groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

4.7.13. Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du Groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB INDUSTRIES et vérifient la correcte application des principes comptables et normes en vigueur. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB INDUSTRIES ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.



4.7.14. Communication financière et comptable

PSB INDUSTRIES applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au Conseil d'administration avant leur publication.

4.8 Code de gouvernement d'entreprises

Comme indiqué au préambule du présent rapport, la Société applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées plus avant. Comme recommandé, la société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP MEDEF, qui sont ensuite détaillées.

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratique PSB Industries SA
Publication annuel d'un document de référence	PSB Industries SA n'ayant pas à court terme le souhait de lancer une opération de marché, n'a pas engagé de chantier d'enregistrement d'un document de référence. Néanmoins, la société met à disposition du marché un Rapport Financier Annuel très complet afin de renseigner au mieux les actionnaires.
Echelonnement des Mandats	60% des mandats expireront lors de l'AGM 2018. Cette situation est liée à l'entrée au conseil en 2015 de 4 administrateurs indépendants et devrait se résorber dans le temps.

4.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PSB Industries

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

